L'Afrique du Sud face aux migrations économiques

Zaheera Jinnah

Dans Politique étrangère 2016/1 Printemps , pages 53 à 63
Éditions Institut français des relations internationales

ISSN 0032-342X
ISBN 9782365674836
DOI 10.3917/pe.161.0053
Date de mise en ligne : 02/03/2016

Article disponible en ligne à l'adresse
https://shs.cairn.info/revue-politique-etrangere-2016-1-page-53?lang=fr

CAIRN.INFO

Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...
Scannez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.

Distribution électronique Cairn.info pour Institut français des relations internationales.
Vous avez l'autorisation de reproduire cet article dans les limites des conditions d'utilisation de Cairn.info ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Détails et conditions sur cairn.info/copyright.
Sauf dispositions légales contraires, les usages numériques à des fins pédagogiques des présentes ressources sont soumises à l'autorisation de l'Éditeur ou, le cas échéant, de l'organisme de gestion collective habilité à cet effet. Il en est ainsi notamment en France avec le CFC qui est l'organisme agréé en la matière.

Institut français des relations internationales | Téléchargé le 18/11/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 37.60.190.132)

L'Afrique du Sud face aux migrations économiques

Par **Zaheera Jinnah**

Zaheera Jinnah, docteur en anthropologie, travaille sur les migrations économiques au Centre africain pour les migrations et la société (African Centre for Migration and Society) de l'université du Witwatersrand (Johannesburg).

Traduit de l'anglais par Cécile Tarpinian.

À l'époque de l'apartheid, le régime sud-africain contrôlait étroitement ses migrations par le biais d'accords bilatéraux avec d'autres pays d'Afrique australe. Les migrants du travail étaient surtout orientés vers les secteurs minier et agricole. Les migrations sont aujourd'hui plus fluides et diversifiées mais les migrants sont confrontés à un marché de l'emploi précarisé et à de nombreuses discriminations.

politique étrangère

On se propose ici d'étudier les migrations économiques en Afrique du Sud dans une perspective régionale et mondiale. La mobilité issue d'Afrique est relativement faible à l'échelle mondiale, et la majeure partie des migrants se déplacent sur le continent. La migration de travail, composite par nature, doit être abordée de façon nuancée si l'on veut en comprendre les opportunités et les risques. En s'appuyant sur des données quantitatives et qualitatives récentes, on peut mettre en évidence les effets des politiques migratoires, des régimes successifs applicables aux travailleurs migrants et des conditions économiques actuelles du marché du travail, sur les travailleurs migrants les moins qualifiés. S'ils bénéficient d'un meilleur accès à l'emploi et d'un taux de chômage plus bas, les travailleurs immigrés en Afrique du Sud sont confrontés à de nombreuses difficultés sur le marché du travail.

Ces difficultés découlent d'une précarité liée à plusieurs facteurs : une politique migratoire incohérente, un ministère du Travail faible et un discours public teinté de xénophobie qui a persisté au-delà de la période d'apartheid.

Le raisonnement ici présenté s'appuie sur des méthodes mixtes : une analyse du recensement de 2011 et des enquêtes trimestrielles sur la

Institut français des relations internationales | Téléchargé le 18/11/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 37.60.190.132)

population active de 2012 (troisième trimestre) réalisées par le Consortium de recherche sur les migrations de travail (Migrating for Work Research Consortium), ainsi que des entretiens avec 130 travailleurs. En 2013-2014, une équipe de chercheurs dirigée par l'auteur a conduit 130 entretiens approfondis : 60 entretiens avec des salariés agricoles dans la province de Mpumalanga ; 43 avec des travailleurs domestiques à Johannesburg et Witbank (Emalahleni, province de Mpumalanga) ; 27 avec des travailleurs du secteur hôtelier à Durban.

Le cadre du problème

La migration économique est l'une des formes de mobilité les plus anciennes et les plus répandues[1]. En Afrique, les déplacements sont façonnés par les frontières et les modes de production économique hérités de l'ère coloniale, par le chômage, la pauvreté et les inégalités auxquels fait face aujourd'hui le continent, ainsi que par l'instabilité politique et les conflits[2]. Le legs de l'histoire, comme les défis contemporains, donnent aux migrations en Afrique une nature composite : migrations internes et internationales, volontaires et forcées, circulaires, temporaires, transitoires, saisonnières, irrégulières[3]...

Se déplacer à la recherche d'un travail permet de trouver de nouveaux moyens de subsistance. Mais les déplacements, et les métiers exercés sont souvent informels et non régulés, ce qui soulève des difficultés en termes de droits humains et de droit du travail. Ces problèmes concernent particulièrement le secteur du travail domestique, très peu régulé, le secteur informel, le travail des enfants et, dans une moindre mesure, le travail forcé et la traite d'êtres humains. Le caractère informel des migrations dans de nombreuses régions expose également les migrants aux arrestations, à la détention, à l'expulsion et aux discriminations de nature xénophobe dans les sociétés d'accueil.

Sur le continent, les réponses apportées aux migrations de travail sont variées. Si certaines régions, par exemple dans l'Est et l'Ouest, ont choisi d'aller vers une plus grande liberté de mouvement et une harmonisation régionale, d'autres, comme en Afrique australe, continuent à envisager les

1. E. J. Taylor, « The New Economics of Labour Migration and the Role of Remittances in the Migration Process», *International migration* 37, nº 1 (1999): 63-88.
2. P. Mayer, *Black Villagers in an Industrial Society. Anthropological Perspectives on Labour Migration in South Africa*, Oxford, Oxford University Press, 1980 ; J. Gugler, «The Impact of Labour Migration on Society and Economy in sub-Saharan Africa: Empirical Findings and Theoretical Considerations», *African Social Research*, 1968, (6), 463-486.
3. A. Adepoju, « Issues and Recent Trends in International Migration in Sub-Saharan Africa», *International Social Science Journal*, 2000, 52(165), 383-394.

Institut français des relations internationales | Téléchargé le 18/11/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 37.60.190.132)

migrations sous l'angle de la souveraineté nationale et des intérêts économiques. En outre, la faiblesse économique et politique de nombreux États africains expose les migrants à une protection défaillante aussi bien en termes de droits qu'en termes de pratiques[4].

Les données disponibles sont un élément clé pour comprendre la migration économique et y répondre de façon adaptée. Il existe un manque patent de données empiriques sur ce type de migrations en Afrique. De nombreux pays ne disposent pas ou quasiment pas, de recensements ou d'enquêtes sur les travailleurs migrants. Des processus de décision politique défaillants, et peu cohérents à travers le continent, contribuent également à une mauvaise compréhension, et donc à une mauvaise gestion, de l'étendue, de la forme et des effets de la migration de travail[5].

Les migrations économiques en Afrique

Les migrations économiques et la mobilité régionale sont des caractéristiques clés du phénomène migratoire international. Selon les estimations actuelles, 232 millions de personnes à travers le monde sont des migrants, dont on pense que 90 % sont des travailleurs migrants et leurs familles[6]. Plus d'un tiers des migrations internationales s'effectuent au Sud, et les migrations Sud-Sud ont augmenté plus rapidement que les migrations vers le Nord. En Afrique, presque la moitié des migrants restent sur le continent, 28 % émigrent vers l'Europe, 14 % vers l'Asie et 0,9 % vers l'Amérique du Nord[7]. Il faut ajouter à cela qu'un tiers des migrants africains sont hautement qualifiés.

En Afrique, presque la moitié des migrants restent sur le continent

Cependant, la mobilité en Afrique est relativement faible si on la compare à celle d'autres régions. Le nombre de migrants sur le continent est passé de 15,6 millions en 1990 à 18,6 millions en 2013, représentant seulement 8 % des migrations totales[8]. Le taux d'émigration africain est de 2,4 %, à comparer aux 5,7 % de l'Amérique latine et 5 % de l'Europe.

---

4. C. C. Nshimbi, L. Fioramonti. MiWORC Report N° 1 : « A Region without Borders? Policy Frameworks for Regional Labour Migration towards South Africa ». Johannesburg, Centre africain pour les migrations et la société, université du Witwatersrand, 2013.
5. A. Adepoju, « Issues and Recent Trends in International Migration in Sub-Saharan Africa », *International Social Science Journal*, 2000, 52(165), 383-394.
6. Source disponible sur : <www.ilo.org>.
7. Les valeurs ont été arrondies et n'incluent pas des taux inférieurs à 0,9 pour l'Océanie et l'Amérique latine.
8. Nations unies – département des Affaires économiques et sociales et Organisation pour la coopération et le développement en Europe, « World Migration in Figures », rédigé pour le Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement, 3 et 4 octobre 2013.

Institut français des relations internationales | Téléchargé le 18/11/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 37.60.190.132)

Bien qu'il n'existe pas de statistiques précises sur les migrations en Afrique australe, on estime généralement que les déplacements depuis et vers cette région s'inscrivent dans un processus historique long, mal connu et géré de façon inadaptée[9]. Ces déplacements ont été marqués par de nombreux facteurs[10] comme l'impact de la colonisation sur l'administration et les frontières, l'incertitude économique et politique, le commerce et les changements démographiques[11]. Selon Adepoju[12], les tendances dominantes de l'évolution sont les suivantes : la migration envisagée comme une stratégie de survie familiale ; la féminisation de la migration ; la traite ; la migration qualifiée, ou « fuite des cerveaux ». Des facteurs macro ont également entraîné des effets sur la migration : la mondialisation et l'intégration régionale ; la guerre civile et l'instabilité dans certains pays de la zone (Mozambique, RDC, Angola, Zimbabwe et, au-delà de la zone australe, dans la Corne de l'Afrique et la région des Grands Lacs) ; une migration significative dans les pays membres de la Communauté de développement d'Afrique australe (Southern African Development Community, SADC), elle aussi mal connue ; et en Afrique australe, la transition d'un régime migratoire structuré et centralisé gouverné par des accords bilatéraux entre l'Afrique du Sud et les pays de la région pourvoyeurs de main-d'œuvre sous l'apartheid à une mobilité multiforme, impliquant des travailleurs diversement qualifiés qui se déplacent à la recherche d'emploi souvent en dehors d'accords étatiques ou bilatéraux.

Dynamiques régionales

La migration régionale vers l'Afrique du Sud, provoquée par la demande en main-d'œuvre dans les secteurs minier et, dans une moindre mesure, agricole, a marqué presque tout le xx^{e} siècle. Elle s'inscrivait dans des accords bilatéraux entre l'Afrique du Sud et les pays de la région fournisseurs de main-d'œuvre, prenant la forme d'une migration transfrontalière et circulaire gérée par l'État, entraînant la dépendance de milliers de foyers vis-à-vis des gains des migrants et des phénomènes d'inégalité et d'exclusion sociales ainsi que de discrimination, dans toute la région[13].

9. H. De Haas, « The Myth of Invasion: Irregular Migration from West Africa to the Maghreb and the European Union », Oxford, International Migration Institute, 2007 et A. Adepoju, « Issues and Recent Trends in International Migration in Sub-Saharan Africa », *International Social Science Journal*, 2000, 52(165), 383-394.
10. J. Crush, V. Williams, S. Peberdy, « Migration in southern Africa ». Policy Analysis and Research Programme of the Global Commission on International Migration, 2005.
11. Voir par exemple S. Ricca 1989; W. Hance 1970; A. Adepoju 1990; R. Prothero 1968.
12. A. Adepoju, « Issues and Recent Trends in International Migration in Sub-Saharan Africa », *International Social Science Journal* 52, no. 165 (2000): 383-394.
13. J. Crush et V. Williams, « Making up the Numbers: Measuring "Illegal Immigration" to South Africa ». Cape Town, Southern African Migration Project, 2001 ; J.Crush, D. McDonald, V. Williams, D.D.K. Lefko-Everett, D. Taylor et R. La Sablonniere, « The Perfect Storm: The Realities of Xenophobia in Contemporary South Africa », Cape Town, Idasa, 2008 et T.D. Moodie et V. Ndatshe, *Going for Gold: Men, Mines, and migration*, Oakland, University of California Press. 1994.

Institut français des relations internationales | Téléchargé le 18/11/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 37.60.190.132)

Après 1994 et l'avènement d'un régime démocratique en Afrique du Sud, une série de réformes et de reconfigurations politiques, conjuguées à une restructuration économique, ont modifié la nature de la migration économique qui, de stato-centrée et concentrée sur deux secteurs principaux – exploitation minière et agriculture –, est devenue plus fluide et diversifiée. En 2002, le pays a tout d'abord modifié sa législation en matière d'immigration, rendant l'entrée de travailleurs peu qualifiés moins aisée ; en parallèle, les autorités ont introduit progressivement une législation concernant les réfugiés et l'asile qui garantissait la liberté de mouvement, le droit de travailler et de commercer et l'accès à la protection de l'État pour les demandeurs d'asile, un système qui devait devenir *de facto* une porte d'entrée pour les travailleurs migrants durant les 15 années suivantes. Des mesures ont été prises pour régulariser certains groupes de non-nationaux, avec trois vagues de régularisations dans les années 1990 pour les ouvriers miniers, les personnes originaires des pays de la SADC qui vivaient et travaillaient en Afrique du Sud depuis au moins cinq ans, et les réfugiés mozambicains qui avaient fui la guerre civile, puis deux programmes de régularisation pour les Zimbabwéens (avec des conditions très strictes) en 2009 et 2014. Enfin, des accords bilatéraux, en particulier dans le secteur minier, ont continué à être conclus pour faciliter les migrations économiques dans de strictes conditions d'entrée, même si la Charte minière de 2004 a introduit des clauses entraînant une diminution drastique du nombre de travailleurs étrangers dans ce secteur.

Trois vagues de régularisation des travailleurs migrants

Ces mesures prises depuis 1994 témoignent de la tentative du gouvernement de réguler des flux migratoires composites et fluides échappant au contrôle étatique. Mais elles sont intervenues dans un contexte d'inégalités économiques et d'instabilité sociale croissantes, de chômage élevé et de services défaillants en particulier dans les zones à faible revenu, ce qui a contribué à nourrir une rhétorique xénophobe et de la violence dans le pays. Il est pourtant évident que l'immigration n'a pas atteint un niveau catastrophique ou « de crise » et que la peur d'un afflux de migrants dans le pays ou d'une forte augmentation du chômage (les études disponibles montrent que les migrants sont plus souvent auto-entrepreneurs ou employeurs que les autochtones) est infondée. Il s'agit au contraire d'analyser une « crise » que les migrations internationales de travail ont révélée, et qui est relative à l'application des normes en matière de travail et à la mise en œuvre d'un régime migratoire adapté au niveau régional dans le contexte de l'Afrique du Sud post-apartheid.

Institut français des relations internationales | Téléchargé le 18/11/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 37.60.190.132)

Quelles réponses aux migrations économiques internationales en Afrique du Sud ?

Trois facteurs clés permettent de comprendre la situation des travailleurs immigrés faiblement qualifiés dans le pays et d'étudier l'attitude de l'État et des employeurs à leur égard. En premier lieu, les travailleurs immigrés peu qualifiés sont confrontés en Afrique du Sud à une précarité économique, juridique et sociale. En second lieu, l'État a adopté une conception fermée de la migration, largement vue à travers le prisme de la sécurité. Enfin, les employeurs de nombreux secteurs comme l'agriculture, le travail domestique et l'hôtellerie usent d'un discours sur la « fiabilité », la « productivité » et la « sécurité » pour employer des travailleurs étrangers plutôt que les autochtones, à des conditions souvent peu légales. Ces problématiques sont sous-tendues par le manque de volonté du ministère du Travail de définir une réponse adaptée et d'appliquer les normes existantes aux travailleurs immigrés.

L'Afrique du Sud compte 33 millions de personnes en âge de travailler, dont 4 %, soit 1,2 million de personnes, sont des migrants internationaux. Ces derniers sont, pour une faible part, des professionnels hautement qualifiés venant des pays de l'Organisation pour la coopération et le développement en Europe (OCDE) ; pour le reste, il s'agit pour l'essentiel de migrants régionaux peu qualifiés, de demandeurs d'asile et de réfugiés. Si de récentes études statistiques indiquent que les migrants internationaux bénéficient d'un taux d'emploi et de participation à la main-d'œuvre plus élevé que les migrants intérieurs et les autochtones qui ne se sont jamais déplacés, une analyse plus fine suggère que les immigrés ont plus de chances que les Sud-Africains de travailler dans les secteurs informel ou agricole[14], ou dans des ménages privés. En d'autres termes, si les travailleurs d'origine étrangère ont un taux de participation à l'emploi plus élevé, ils ont plus de probabilité d'être employés de façon informelle ou d'occuper des emplois précaires[15].

En Afrique du Sud, tous les immigrés en situation régulière bénéficient du droit constitutionnel de travailler et de commercer, et même les migrants en situation irrégulière peuvent formuler des recours contre des

14. Le secteur informel est défini comme toute entreprise commerciale qui ne s'acquitte pas des taxes sur le chiffre d'affaires ou la valeur ajoutée (Budlender 2014:27). Dans le recueil des données, le travail dans les ménages privés (noté DW pour *domestic worker*, employé de maison), est codé différemment du secteur informel.

15. Statistics South Africa, *Enquête trimestrielle sur la population active*, 3e trimestre, 2012.
D. Budlende, MiWORC, Rapport n° 5, « Migration and employment in South Africa: Statistical analysis of the Migration Module in the Quarterly Labour Force Survey », 3e trimestre 2012, Johannesburg, Centre africain pour les migrations et la société, université du Witwatersrand, 2014.

Institut français des relations internationales | Téléchargé le 18/11/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 37.60.190.132)

pratiques d'emploi irrégulières et abusives. Toutefois, dans le contexte de chômage élevé, de croissance faible, d'inégalités croissantes et de couverture sociale défaillante que connaît le pays, il n'est guère surprenant que de nombreux migrants soient en situation de précarité économique sans aide sociale de l'État ou presque. Des études antérieures montrent ainsi que les migrants tendent à développer des stratégies d'emplois multiples pour faire face à ces difficultés[16].

Les migrants sont en outre confrontés à la violence xénophobe et aux discriminations, aussi bien de la part de l'État que du public, qui grèvent leurs efforts pour travailler et faire du commerce[17]. Ils ont aussi à subir un statut juridique incertain, né d'un régime migratoire restrictif. De fait, de nombreux interlocuteurs, lors des entretiens, évoquaient un sentiment de lutte pour la survie physique dans des communautés où les explosions de violence xénophobe étaient régulières, ou pour la survie économique.

Au plan de la décision politique, l'approche sud-africaine des migrations internationales à l'ère post-apartheid s'est concentrée sur le contrôle aux frontières, la souveraineté étatique et une préoccupation sécuritaire plus que sur l'harmonisation régionale ou le développement[18]. Cela s'explique pour partie par le rôle joué par le ministère de l'Intérieur. Dans les années suivant les élections de 1994, ce ministère s'est trouvé en première ligne de la rivalité politique féroce entre le Congrès national africain (African National Congress, ANC) au pouvoir et le parti nationaliste zoulou, le Parti Inkhata de la liberté (Inkatha Freedom Party, IFP), dont le leader ouvertement xénophobe, Mangosutho Buthelezi, a été nommé ministre de l'Intérieur avec pour mandat de calmer la rébellion zouloue. Au plan politique également, le ministère de l'Intérieur s'est révélé profondément problématique. Il a dû opérer dans le cadre d'une législation issue de l'apartheid, en l'occurrence la très raciste et discriminatoire loi sur le contrôle des étrangers (*Aliens Control Act*), remplacée en 2002 par la nouvelle loi sur l'immigration (*Immigration Act*, mise en œuvre en 2003). En conséquence, nombre des lois répressives et sécuritaires destinées à

16. F. Golooba-Mutebi, « New Issues In Refugee Research », *Working Paper* n° 105, South Africa, Johannesburg, université du Witwatersrand.
17. J.-P. Misago, « May 2008 Violence Against Foreign Nationals in South Africa: Understanding Causes and Evaluating Responses », Forced Migration Studies Programme, 2010 et L. Landau, A. Segatti et J.-P. Misago, « Governing Migration and Urbanisation: Developing Approaches to Counter Poverty and Social Fragmentation » 2011.
18. Voir par exemple J. Crush, « The Dark Side of Democracy: Migration, Xenophobia and Human Rights in South Africa », *International Migration*, 38(6), pp.103-133.2001; P. Vale. Migration, Xenophobia and Security-Making in Post-Apartheid South Africa, *Politikon*, 29(1), pp.7-29.2002; et J. Crush *et al. The Perfect Storm: The Realities of Xenophobia in Contemporary South Africa*, Cape Town, Idasa, 2008.

Institut français des relations internationales | Téléchargé le 18/11/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 37.60.190.132)

restreindre les mouvements des personnes et à maintenir les migrants (noirs) hors du pays se sont maintenues bien au-delà de l'avènement de la démocratie.

Sur le plan administratif, le ministère de l'Intérieur s'est construit sur l'inefficacité et la corruption. De nombreux rapports ont mis en lumière un système de gestion des flux migratoires et de l'asile au mieux aléatoire, au pire corrompu[19]. De nombreux migrants interviewés ont évoqué ouvertement les pratiques corrompues des agents du ministère et des services de gestion des frontières dans l'administration en charge de l'entrée et du séjour dans le pays. La faiblesse administrative du ministère de l'Intérieur a, en outre, freiné la coordination interministérielle. La Commission du marché du travail (*Labour Market Commission*) notait déjà en 1996 que « le développement de la politique [migratoire] est sévèrement gêné par un manque de données précises et exhaustives […]. Les manques de main-d'œuvre sont ainsi traités d'une façon *ad hoc*. Il est crucial pour le développement d'une politique cohérente en matière de migration de travail que les méthodes actuelles de recueil des données soient examinées, étendues et mises à jour ».

Deux décennies plus tard, les choses n'ont guère évolué : le ministère de l'Intérieur ne délivre pas régulièrement de données précises et fiables sur les flux migratoires, et les tentatives pour élaborer une politique migratoire coordonnée entre les ministères de l'Intérieur et du Travail sont marquées par de multiples tensions. Il n'existe encore à ce jour aucun cadre politique en matière de migration de travail. Celle-ci est toujours largement considérée par le gouvernement comme une menace contre les intérêts économiques et politiques du pays, et contrôlée par un ensemble de mécanismes mal coordonnés incluant des accords bilatéraux et dispositions spéciales.

Des tensions entre les ministères de l'Intérieur et du Travail

Le ministère du Travail est lui aussi confronté à des défis particuliers avec un taux de chômage qui se maintient à un haut niveau, et une faible capacité à appliquer et imposer les normes de travail existantes, – contexte peu favorable à l'élaboration d'une politique migratoire de travail. La

19. J. Ramji, « Inside Illegality: Migration Policing in South Africa after Apartheid », *Africa today*, 48(3), 2001, pp. 35-47 ; L.B. Landau, « Protection and Dignity in Johannesburg: Shortcomings of South Africa's urban Refugee Policy », *Journal of Refugee Studies*, 19(3), 2006, pp. 308-327 et R. Amit, « Queue Here for Corruption: Measuring Irregularities in South Africa's Asylum System », A Report by Lawyers for Human Rights and the African Centre for Migration & Society, 2015.

Institut français des relations internationales | Téléchargé le 18/11/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 37.60.190.132)

mise en œuvre des normes de travail, l'extension de la protection des travailleurs immigrés, et la recherche conjointe de solutions politiques par les ministères de l'Intérieur et du Travail, sont en pratique soit inexistantes, soit marquées par la corruption ou par une forte xénophobie.

Enfin, les employeurs interviewés dans le cadre de notre recherche témoignent d'une tendance frappante à fonder les relations de travail sur des stéréotypes et des arrangements extra-légaux (ou, plus clairement, illégaux). Ce phénomène apparaît nettement dans les méthodes de recrutement mais aussi dans les conditions d'emploi. Ainsi, les employeurs de travailleurs domestiques et de personnel d'accueil dans des entreprises de taille modeste disent préférer les travailleurs étrangers aux autochtones, en associant aux premiers les notions de « fiabilité » et d'« honnêteté ». Mais cet enthousiasme des employeurs ne se traduit pas en salaires minimums ou en contrats écrits en faveur de leurs employés ; au contraire, les travailleurs étrangers semblaient plus souvent être employés en dehors de toute norme légale. Un tel discours des employeurs est dangereux non seulement parce qu'il peut subvertir les normes et standards légaux en matière de travail – plusieurs cas ont été mis en évidence – mais aussi parce qu'il divise la main-d'œuvre et alimente les discriminations xénophobes parmi les travailleurs et dans l'espace public.

***

Les migrations économiques en Afrique du Sud et les réponses aux questions qu'elles posent peuvent être analysées suivant cinq logiques. D'abord, les schémas migratoires diffèrent significativement d'un pays et d'une époque à l'autre. La transition politique sud-africaine s'est accompagnée d'une évolution des types de déplacements, conduisant à un régime migratoire composite, régulé de façon inadéquate par les autorités politiques. La migration économique dans le continent et depuis le continent africain est diverse, avec des spécificités intra et interrégionales. Une récente étude a montré que de nombreux migrants qualifiés restent sur le continent et contribuent à un afflux de compétences (*brain gain*) dans certains pays capteurs d'immigration comme l'Afrique du Sud, le Gabon et le Botswana[20]. Cependant, la fuite des cerveaux du continent persiste : « En 2010-2011, une personne sur neuf née en Afrique et possédant un diplôme de l'enseignement supérieur vivait dans les pays de l'OCDE. Ce ratio est

20. F. Docquier et H. Rapoport (2007), « Skilled Migration: the Perspective of Developing Countries » ; B. I. Logan, (2009). The reverse and return transfer of technology (RRTT): Towards a comprehensive model of the migration of African experts. *International Migration*, 47(4), 93-127 et B. I. Logan, (1999). « The Reverse Transfer of Technology from Sub-Saharan Africa: The Case of Zimbabwe », *International Migration*, 37(2), 437-463.

Institut français des relations internationales | Téléchargé le 18/11/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 37.60.190.132)

de 1 sur 13 pour l'Amérique latine et les Caraïbes, et de 1 sur 30 pour l'Asie[21]. » Comme pour l'Afrique du Sud, des données bien plus détaillées seraient nécessaires pour mieux comprendre la situation des migrants sur les marchés de travail nationaux, et pour définir des réponses politiques appropriées au niveau national et régional, ainsi qu'en ce qui concerne les relations Afrique-Europe.

En second lieu, des taux élevés de chômage et de pauvreté continuent à nourrir les migrations aussi bien intérieures que régionales. Celles-ci sont vouées à perdurer tant que la croissance économique est à la traîne des taux de croissance démographique et d'urbanisation. Ainsi, l'Afrique subsaharienne a vu sa population augmenter de 3 % par an ces dix dernières années, alors que la croissance était en moyenne inférieure à 3 % par an, entraînant des déplacements de population à la recherche d'emplois. Dans ces conditions, les tentatives de juguler les migrations par des contrôles aux frontières plus stricts et des mécanismes d'expulsion renforcés ne peuvent guère être couronnées de succès. Elles risquent au contraire d'accroître le coût de la migration pour les plus pauvres et de conduire à des sociétés profondément inégalitaires.

En troisième lieu, l'ère des flux migratoires structurés et contrôlés par l'État a pris fin. Si des accords bilatéraux sur les migrations économiques continuent d'être conclus en Afrique australe, des mobilités nouvelles, informelles et non régulées ont émergé. Si elles sont largement dues à des mécanismes de contrôle renforcés, elles risquent de saper les droits des migrants et les normes de travail sur les marchés intérieurs. Dans le même temps, l'informalisation du travail reste présente en Afrique du Sud et ailleurs sur le continent. Conjugué à une faiblesse ou une absence de statut juridique, ce phénomène demeure une incitation pour les migrants à accepter des emplois non régulés, mal rémunérés et dangereux pour leur santé et leur survie.

Quatrièmement, le secteur privé continue à façonner les migrations économiques en fonction de la demande. Si des secteurs traditionnels comme l'exploitation minière et l'agriculture emploient toujours – mais dans une moindre mesure – des travailleurs immigrés en Afrique du Sud, de nouveaux secteurs tels le travail domestique ou les services ont également émergé, attirant par exemple des migrants issus de la Corne de l'Afrique dans la région du Golfe.

21. Nations unies – Département des affaires économiques et sociales et OCDE, 2013.

Institut français des relations internationales | Téléchargé le 18/11/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 37.60.190.132)

Enfin, les migrants sont confrontés en Afrique du Sud à la xénophobie, au racisme et à d'autres formes de discrimination de la part des employeurs, du public et même des politiques étatiques. Là encore, ce phénomène n'est pas propre à l'Afrique du Sud ni d'ailleurs au continent africain mais s'étend au monde entier, comme de récents événements l'ont montré : une mauvaise compréhension et, plus encore, un déficit de gouvernance étatique grèvent lourdement la gestion de la diversité et la promotion de la cohésion sociale. En Afrique du Sud et dans d'autres États africains, ce sentiment hostile aux étrangers, conjugué à des systèmes légaux défaillants risque de maintenir et d'aggraver les vulnérabilités auxquelles sont exposés les migrants sur les marchés du travail et dans les sociétés d'accueil.

Mots clés
Afrique du Sud
Migrations économiques
Xénophobie